

*Impôt sur le revenu—Loi***LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU****MESURE VISANT À EXONÉRER LES INTÉRÊTS DES TITRES D'EMPRUNTS MUNICIPAUX**

**M. J. R. Ellis (Hastings)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'exonérer les intérêts des titres d'emprunts municipaux.

—Monsieur l'Orateur, cette motion figure à mon nom pour la deuxième fois et si la Chambre a consenti à l'étudier cet après-midi, c'est parce que j'ai permis qu'elle soit reportée à quelques reprises afin d'arranger certains députés qui avaient des questions plus pressantes.

Il est regrettable que l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne permette pas vraiment le débat car il est maintenant un peu tard pour répondre aux commentaires qu'a suscités la présentation de cette motion la dernière fois, le 24 mai 1977. Cependant, comme vous le savez, le temps nous manque. Je présente donc de nouveau la motion et le ferai autant de fois qu'il le faudra pour la faire accepter.

Je commenterai les observations, qui ont été faites lorsque la question a été soulevée l'an dernier et j'ai l'intention de faire valoir de nouveaux arguments. Lorsque la question a été mise sur le tapis la dernière fois, le porte-parole du Nouveau parti démocratique a mentionné trois points dans l'intervention qu'il a faite dans l'après-midi. En premier lieu, il a donné à entendre que cette motion ne profiterait qu'aux riches. Je sais que le Nouveau parti démocratique a une dent contre les gens riches, mais je crois que cela n'a pas de sens. J'ai commencé ma carrière sur la scène municipale à titre de conseiller de Sidney il y a plus de 21 ans et, à l'époque, nous vendions des obligations municipales payables au guichet aux fermiers de la région, et ils n'étaient certainement pas riches. Le porte-parole néo-démocrate a également affirmé que cela entraînerait des distorsions dans le régime d'imposition. Le régime fiscal, monsieur l'Orateur, est déjà si affligé de ce mal, comme on a pu le voir dans le bill cet après-midi, les bills présentés jusqu'ici au cours de la session et les bills que nous nous attendons à recevoir, que ma suggestion ne peut qu'aider à éclaircir la situation plutôt qu'à l'obscurcir. En dernier lieu, les néo-démocrates ont laissé entendre que cette mesure créerait un refuge fiscal comme c'est le cas aux États-Unis, car les obligations donneraient droit à des déductions. Bien entendu, monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que j'essaie de faire, assurer un refuge fiscal. Dans les remarques qui suivront, j'y reviendrai plus en détail.

Le parti libéral est également intervenu le 24 mai, et a soulevé plusieurs questions à mon avis, très intéressantes. Sa première remarque, c'est que le gouvernement n'était nullement habilité à modifier les lois pour financer les municipalités. Le ministère des Affaires urbaines a été fondé exactement pour cela, c'est-à-dire pour intervenir dans les affaires urbaines et se mêler de ces questions. En fait, les municipalités sont les créatures de la province, nous le savons fort bien, et leurs activités sont gouvernées par celle-ci. Mais rien ne dit que si le gouvernement fédéral en a l'occasion, sans qui lui en coûte rien, de réduire la charge fiscale de nos municipalités et de leurs contribuables, il lui est interdit de le faire.

Le parti libéral a également laissé entendre alors qu'il appartenait aux gouvernements provinciaux d'accroître les pouvoirs fiscaux des municipalités. C'est cette question même

[M. l'Orateur adjoint.]

que j'aurais voulu voir discuter ici. Franchement, devant l'absurdité de tels arguments, la colère m'a fait sortir de mes gonds, et je ne leur aurais pas mâché mes mots. Il est complètement absurde de penser que les administrations municipales pourraient détenir plus de pouvoir d'imposition. Elles perçoivent déjà le maximum auprès de leurs contribuables, par le biais de l'impôt foncier et il n'y aurait aucun moyen de les imposer davantage à ce titre. Les gouvernements provinciaux sont également impuissants à modifier la situation, étant donné les restrictions auxquelles ils sont soumis.

Les députés libéraux ont fait valoir à ce moment-là que ma proposition aurait des conséquences injustes, parce que les municipalités et les particuliers les mieux nantis en bénéficieraient plus que les municipalités plus modestes. Si l'on ne retrouve pas là un relent de doctrine socialiste à la néo-démocrate, je ne sais vraiment pas ce que c'est. Si des arguments socialistes se font entendre dans la bouche de nos amis de la gauche, rien d'étonnant, mais venant de l'autre côté, il me semble que cela révèle la vraie nature du parti libéral, plutôt qu'un effort concerté en vue d'étudier la proposition qui lui est soumise.

J'ai été ravi de voir que le Crédit social appuyait ma motion à ce moment-là. C'est une bonne chose de savoir qu'au moins deux partis à la Chambre des communes ont une place pour la libre entreprise dans leur politique. Le Crédit social est clairement le seul autre parti à la Chambre à ne pas être socialiste.

Sur ce, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler brièvement que le porte-parole des municipalités de l'Ontario, la revue *The Municipal World*, a fait quelques commentaires sur ma proposition et l'a appuyée. La revue invitait en même temps le ministre des Affaires urbaines à commenter ma proposition, ce qui était une très bonne idée à mon avis. Le ministre des Affaires urbaines M. Ouellet n'a rien contribué à ce moment-là et il est évident qu'il ne le fera pas cet après-midi non plus parce qu'il n'est pas à la Chambre. Cependant, il a fourni une réponse en jargon administratif qu'il n'avait pas rédigée lui-même, j'en suis convaincu. D'après la réponse du ministre publiée dans la revue, la motion ne serait pas nécessairement avantageuse aux villes. Mais si elle leur offrirait assurément des avantages. C'est l'objectif même de la motion.

D'après le courrier que j'ai reçu des diverses villes de l'Ontario, et d'au moins une ville en dehors de l'Ontario, les échevins pensent que ma motion aiderait les municipalités. Le ministre a signalé que l'efficacité de la mesure serait limitée parce que les municipalités comptent sur les emprunts étrangers. Je répète, monsieur l'Orateur, que c'est exactement le point que j'essaie d'établir. La mesure est nécessaire justement parce que les municipalités comptent sur l'emprunt étranger. Elle est nécessaire. Elle réduirait l'importance des emprunts étrangers des municipalités et leur permettrait d'emprunter au Canada en laissant les Canadiens retirer tous les avantages de ces emprunts.

Après les quelques pages de propos ambigus qui constituent sa réponse, le ministre indique finalement que la mesure n'améliorerait probablement «à court terme» pas l'état de notre balance des paiements. Bien sûr que non! C'est exactement ce que j'ai essayé de dire. A court terme, une telle mesure ferait très peu de différence. Mais le gouvernement pourrait certainement songer pour une fois à autre chose qu'à l'avenir immédiat. Il ne devrait pas envisager uniquement l'avenir